

SERVICE DES DOMAINES ET DE L'ENREGISTREMENT**CURATELLE AUX SUCCESSIONS ET BIENS VACANTS
AVIS N° 823 ENR**

Il est donné avis de recherche des héritiers de M. Henri Jean Helme, né le 27 décembre 1920 à Papeete, décédé le 26 mai 1995 en Nouvelle-Zélande, M. Teuira Teuanua a Kairohara, M. Donato Teuia, décédé le 26 février 1921 à Hanateio, Tahuata (Marquises) et de Mme Turere a Teriinohorai épouse Tinirau, lesquels sont invités à se faire connaître au service de l'enregistrement à Fare Ute.

Fait à Papeete, le 25 juillet 1995.

*Le curateur aux successions
et biens vacants,*

Théodore CERAN-JERUSALEMY.

DELEGATION A L'ENVIRONNEMENT**ENQUETE
" de commodo et incommodo "****AVIS D'ENQUETE N° 95-23 ENV**

Conformément aux dispositions du code de l'aménagement de la Polynésie française, notamment son livre IV relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement, sur une demande formulée par l'atelier Jean Chicou, mandataire de la S.A.R.L. Tahaa Oil Market Service, en vue d'obtenir l'autorisation d'installer et d'exploiter une station-service Mobil sur un emplacement du domaine communal d'une superficie de 910 m² (partie de la terre "Tevaitaitai") sise à Haamene, dans la commune de Tahaa.

Une enquête publique est ouverte, à compter du 14 août 1995 et jusqu'au 12 septembre 1995.

L'installation comprendra :

- la station avec un auvent abritant :
 - trois pompes de distribution monoproduit (essence) ;
 - trois pompes de distribution monoproduit (gazoil) ;
 - une pompe de distribution monoproduit (mélange) ;
- une cuve enterrée et à double enveloppe de 10.000 litres de gazoil ;
- une cuve enterrée et à double enveloppe de 10.000 litres d'essence ;
- un décanteur-séparateur d'hydrocarbures ;
- un stockage de 100 bouteilles de gaz de 13 kg en rack.

M. Thierry Lucas, contrôleur d'urbanisme, est désigné pour remplir les fonctions de commissaire enquêteur. Le dossier pourra être consulté auprès de lui où il recueillera tous les avis, observations ou oppositions qui pourraient se manifester pendant la durée de l'enquête : service de l'urbanisme, subdivision des îles Sous-le-Vent, B.P. 355 Uturoa, téléphone : 66.35.59.

Fait à Papeete, le 26 juillet 1995.

Pour le délégué
à l'environnement absent :
Le ministre,
Patrick HOWELL.

ENQUETE**" de commodo et incommodo "****AVIS D'ENQUETE N° 95-28 ENV**

Conformément aux dispositions du code de l'aménagement de la Polynésie française, notamment son livre IV relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement, sur une demande formulée par M. Teiva Henri Mugnier en vue d'obtenir l'autorisation d'installer et d'exploiter une station de concassage sur une parcelle faisant partie de la terre Vairua (rive gauche) sise à Avera, dans la commune de Taputapuataea, île de Raiatea.

Une enquête publique est ouverte, à compter du 14 août 1995 et jusqu'au 12 septembre 1995.

L'installation composée de deux unités mobiles sur châssis indépendants comprendra à terme :

- un premier châssis équipé d'un concasseur primaire à mâchoires de marque Loro, d'une trémie de réception et d'un précrible ;
- un deuxième châssis équipé d'un broyeur à cône standard et d'un crible à 4 étages ;
- un jeu de six sauterelles ;
- un groupe électrogène Caterpillar de 250 kVA ;
- une cuve d'hydrocarbures de 2.000 litres en installation aérienne.

M. Thierry Lucas, contrôleur d'urbanisme, est désigné pour remplir les fonctions de commissaire enquêteur. Le dossier pourra être consulté auprès de lui où il recueillera tous les avis, observations ou oppositions qui pourraient se manifester pendant la durée de l'enquête : service de l'urbanisme, subdivision des îles Sous-le-Vent, B.P. 355 Uturoa, téléphone : 66.35.59.

Fait à Papeete, le 26 juillet 1995.

Pour le délégué
à l'environnement absent :
Le ministre,
Patrick HOWELL.

ENQUETE**" de commodo et incommodo "****AVIS D'ENQUETE N° 95-29 ENV**

Conformément aux dispositions du code de l'aménagement de la Polynésie française, notamment son livre IV relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement, sur une demande formulée par M. William Ellacott, directeur général de l'O.T.H.S., en vue d'obtenir l'autorisation d'installer et d'exploiter deux groupes électrogènes dans un bâtiment d'une superficie de 30 m² au sol situé sur une parcelle sur laquelle est implanté le lotissement Papatea sis à Tautira, dans la commune de Tairarapu-Est.

Une enquête publique est ouverte, à compter du 14 août 1995 et jusqu'au 12 septembre 1995.

L'installation comprendra :

- deux groupes électrogènes Perkins de 100 kVA avec accessoires ; chaque groupe étant alimenté par un réservoir journalier ;